

Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
Municipalité d’Hébertville-Station

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER MARS 2021

Le conseil de la municipalité d’Hébertville-Station siège en séance ordinaire ce lundi 1^{er} mars 2021 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence sous la présidence de monsieur le maire Réal Côté.

Présents : M. Réal Côté, Maire
Mme Valérie Villeneuve, conseillère # 1
M. Robin Côté, conseiller # 2
Mme Mélissa Tremblay, conseillère # 3
M. Hamid Benouanass, conseiller # 4
M. Pascal Vermette, conseiller # 5
M. Michel Claveau, conseiller # 6

Formant quorum.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.A) *Lecture et acceptation de l’ordre du jour;*
- 2.B) *Exemption de la lecture des procès-verbaux, séances ordinaires du 1^{er} février 2021 & du 15 février 2021;*
- 2.C) *Adoption des procès-verbaux, séances ordinaires du 1^{er} février 2021 & du 15 février 2021.*

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS

- 4.A) *Règlement 2021-03 – portant sur la consolidation du déficit – Adoption;*
- 4.B) *Règlement 2021-04 – modifiant le règlement 2018-11 afin d’augmenter la dépense et l’emprunt pour un montant de 129 724 \$ - Avis de motion;*
- 4.C) *Règlement 2021-04 modifiant le règlement 2018-11 afin d’augmenter la dépense et l’emprunt pour un montant de 129 724 \$ - Dépôt du projet de règlement;*
- 4.D) *Projet de réfection de la rue Sainte-Anne frais de laboratoire – Autorisation de paiement;*
- 4.E) *Addenda à la convention collective – Entente particulière;*
- 4.F) *Union des municipalités du Québec – Renouvellement du membership.*

5. DON ET SUBVENTION

- 5.A) *Table des aînés Lac-Saint-Jean-Est.*

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

- 7.A) *Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma – Demande d'autorisation;*
- 7.B) *Groupe Coderr – Service de récupération de masques à usage unique;*
- 7.C) *Comité organisateur des Gaietés hivernales – Motion de félicitations.*

8. LISTE DES COMPTES

9. CORRESPONDANCE

Aucune.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

À 19 h 31, monsieur le maire Réal Côté préside l'assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

2. ADMINISTRATION

2.A) **LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
R.9021.03.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par madame la conseillère Valérie Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2.B) **EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 1^{ER} FÉVRIER 2021 & DU 15 FÉVRIER 2021**
R.9022.03.2021

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par madame la conseillère Valérie Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 & du 15 février 2021 soit acceptée.

2.C) **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX, SÉANCES ORDINAIRES DU 1^{ER} FÉVRIER 2021 & DU 15 FÉVRIER 2021**
R.9023.03.2021

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 1^{er} février 2021 & du 15 février 2021 soit acceptée.

3. DROIT DE PAROLE

4. RÉOLUTIONS

4.A) **RÈGLEMENT 2021-03 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 206 234 \$ ET UN EMPRUNT DE 206 234 \$ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 DÉFICIT – ADOPTION**
R.9024.03.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le règlement d'emprunt numéro 2021-03, portant sur la consolidation du déficit est adopté à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-03

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 206 234 \$ ET UN EMPRUNT DE 206 234 \$ POUR CONSOLIDER LE DÉFICIT ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 15 février 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 206 234 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2019.

ARTICLE 2. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 206 234 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, et ce, conformément à la Loi.

RÉAL CÔTÉ,
Maire

MARIE-ÈVE ROY,
Directrice générale

4.B) **RÈGLEMENT 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-11 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 129 724 \$ - AVIS DE MOTION**
R.9025.03.2021

Avis de motion du règlement numéro 2021-04 portant sur la gestion contractuelle est donné par monsieur le conseiller Robin Côté.

4.C) **RÈGLEMENT 2021-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-11 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 129 724 \$ - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**
R.9026.03.2021

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Michel Claveau et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le projet de règlement 2021-04, présenté par la directrice générale modifiant le règlement 2018-11 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant de 129 724 \$, soit accepté.

4.D) **PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SAINTE-ANNE FRAIS DE LABORATOIRE – AUTORISATION DE PAIEMENT**
R.9027.03.2021

CONSIDÉRANT QUE la facturation a fait l'objet de vérification et qu'elle a été par la suite recommandée positivement par la firme d'ingénierie Tétratech, firme en charge du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Valérie Villeneuve appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'APPROUVER les frais de laboratoire d'un montant de 1 825,98 \$, plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale soit autorisée à la remise du dit montant à l'entreprise Englobe.

4.E) **ADDENDA À LA CONVENTION COLLECTIVE – ENTENTE PARTICULIÈRE**
R.9028.03.2021

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties concernant les difficultés de recrutement auxquelles l'employeur doit faire face;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de permettre à l'employeur une meilleure capacité d'attraction, mais aussi de rétention de la main-d'œuvre;

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 2.01 de la convention collective.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Claveau appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'accepter l'entente particulière 2021-01 avec le syndicat des employé (e)s municipaux de la municipalité d'Hébertville-Station.

QUE monsieur le maire Réal Côté et la directrice générale Marie-Ève Roy apposent leur signature au nom de la municipalité;

QUE cette entente soit intégrée à la convention collective 2019-2023.

4.F) **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP**
R.9029.03.2021

ATTENDU QUE la municipalité est membre d'une mutuelle de prévention étant coordonnée par l'UMQ et que nous devons être membres pour bénéficier de ce service;

POUR CE MOTIF, il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mélissa Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'adhérer à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2021 pour un montant 801,77 \$ taxes incluses.

5. DON ET SUBVENTION

5.A) **TABLE DES AÎNÉS LAC-SAINT-JEAN-EST**
R.9030.03.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par monsieur le conseiller Robin Côté et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'OCTROYER une subvention de 148,26 \$, à la table des Aînés Lac-Saint-Jean-Est pour la continuité de leur mission. Ce montant constituait le solde de la part municipale pour la diffusion des bottins pour les aînés par l'organisme.

6. URBANISME

Aucun dossier.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.A) **FONDATION DE L'HÔTEL-DIEU D'ALMA – DEMANDE D'AUTORISATION**
R.9031.03.2021

Il est proposé par madame la conseillère Mélissa Tremblay appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

D'AUTORISER la tenue d'un barrage routier organisée par la Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma le 30 septembre 2021, et ce tout en respectant les consignes en vigueur de la Santé publique.

7.B) **GROUPE CODERR – SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE MASQUES À USAGE UNIQUE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.C) **COMITÉ ORGANISATEUR DES GAIETÉS HIVERNALES – MOTION DE FÉLICITATIONS**
R.9032.03.2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Côté appuyé par madame la conseillère Mélissa Tremblay et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE décerner une motion de félicitations au comité organisateur pour la réussite de l'édition 2021 des Gaietés hivernales.

8. LISTE DES COMPTES

PAYABLE FÉVRIER 2021	
Nom	Montant
9070-4727 QUÉBEC INC.	600.00 \$
ALEXANDRA GAUTHIER	50.00 \$
BELL MOBILITÉ	166.47 \$
CAISSE POP DES CINQ-CANTONS	2 583.76 \$
CANADIEN NATIONAL	326.50 \$
CENTRE ADM. DE LA QUALIFICATION PROF.	118.00 \$
CENTRE AGRICOLE SAGUENAY-	10.63 \$
CLINIQUE OUTILLAGE S IMBEAULT	141.20 \$
COGECO CÂBLE	190.68 \$
ECKINOX MÉDIA	482.21 \$
EMILIE THIBEAULT	1 000.00 \$
ÉPICERIE MARCHÉ DE LA GARE	25.50 \$
ÉQUIPEMENTS LAITIERS GAGNON INC.	574.88 \$
FABRIQUE ST-WILBROD	5 000.00 \$
FENÊTRES AGM	41.39 \$
FERME JERITIN	1 050.00 \$
FERME LALAN7 S.E.N.C.	300.00 \$
FERME MAGI S.E.N.C.	300.00 \$
FONDATION DU REIN	100.00 \$
GRAPHISCAN	1 118.71 \$
GROUPE ENVIRONNEX	457.02 \$
HYDRO-QUÉBEC	10 367.06 \$
ISABELLE FORTIN	645.80 \$
LA TROUPE LES FOUS DU ROI	1 379.70 \$
LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD	343.21 \$
MARIE-ÈVE ROY	85.04 \$
MÉGABURO	349.43 \$
MINISTÈRE DU REVENU	11 040.44 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	441.58 \$
MRC LAC-ST-JEAN-EST	12 504.41 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE	585.80 \$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO	20 536.58 \$
NUTRINOR	167.63 \$
NUTRINOR ÉNERGIES	1 236.08 \$
PETITE CAISSE	297.75 \$
PRODUITS BCM LTÉE	1 582.43 \$
PRODUITS DE SUNCOR ENERGIE S.E.N.C.	2 360.24 \$

PRODUITS D'ENTRETIEN BOILY	120.73 \$
PROMAX NETTOYEUR INDUSTRIEL	88.30 \$
RÉGIE INTER. INCENDIE S. SUD	30 138.50 \$
RÉGIS DION	257.20 \$
REVENU CANADA	4 564.48 \$
SECUOR	32.18 \$
SIMARD BOIVIN LEMIEUX	693.92 \$
SOCIÉTÉ ASS. AUTO DU QUÉBEC	3 015.94 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	3 336.85 \$
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNI.	280.00 \$
TELL TECH	464.90 \$
TELUS	120.72 \$
TEST-AIR (9271-9962 QUÉBEC INC.)	2 230.52 \$
VISA DESJARDINS	1 080.63 \$
SOUS-TOTAL	124 985.00 \$
SALAIRES NETS	21 860.87 \$
GRAND TOTAL	146 845.87 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Hamid Benouanass appuyé par madame la conseillère Valérie Villeneuve et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la liste des comptes à payer soit approuvée.

9. CORRESPONDANCE

Aucune.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
R.9033.03.2021**

Monsieur le conseiller Robin Côté propose de lever la présente séance à 20 h 14.

Monsieur Réal Côté,
Maire

Madame Marie-Ève Roy,
Directrice générale